



## **UNION INTERPARLEMENTAIRE**

**BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES**

**Réunion 2007 de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies**  
New York, 17 décembre 2007

PRESENTATION par l'Observatrice permanente de l'Union interparlementaire,  
Ambassadrice Anda Filip

Monsieur le Ministre Al-Rumaihi,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un plaisir et un honneur de me joindre à vous aujourd'hui à la faveur de la réunion 2007 de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR). D'emblée, je tiens à saluer les efforts de l'Etat du Qatar qui a assuré le suivi systématique des recommandations de la très fructueuse sixième session de la CIDNR, tenue il y a un an à Doha.

Notre réunion d'aujourd'hui a pour objet de réfléchir à la meilleure manière d'accroître l'efficacité et l'efficience du Mouvement DNR. C'est une question à laquelle nous avons déjà réfléchi au début de l'année 2007 quand l'UIP a organisé une réunion d'experts sur le passé, le présent et l'avenir du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Cette réunion, tenue à Stockholm à l'invitation du Parlement suédois, était une initiative conjointe de l'UIP et de l'Organisation des Nations Unies qui a rassemblé un groupe représentatif d'experts des pays d'accueil de la CIDNR, de l'Organisation des Nations Unies, de l'Université et de la société civile.

Avec votre permission, Monsieur le Président, j'entends vous faire part de quelques-unes des idées émises lors de cette réunion. Permettez-moi de commencer par réitérer certaines considérations de base, mais néanmoins très importantes, avancées lors de la réunion de Stockholm.

La première est que la démocratie ne peut se développer que de façon endogène. Elle doit être générée localement; elle ne saurait être imposée et elle ne doit pas être pilotée depuis l'étranger. La communauté internationale - y compris le Mouvement DNR - doit se borner à apporter un appui et une assistance à la défense de valeurs universellement reconnues.

Il en découle que le Mouvement DNR doit suivre une approche du bas vers le haut. Il doit se garder de prescrire des solutions, et l'attitude qui consisterait à dénoncer et à blâmer ne serait pas nécessairement la meilleure approche. Il faut privilégier un engagement constructif et une approche globale.

La deuxième considération qui a été avancée est que le Mouvement DNR doit continuer à servir de forum pour la comparaison des expériences et l'échange des bonnes pratiques et des compétences des uns et des autres. Ce n'est pas une instance technique. Son rôle est avant tout celui d'un catalyseur propre à encourager les initiatives. Dans le même temps, le Mouvement DNR est un processus continu. Par conséquent, il faut planifier et réaliser des activités entre les conférences. Je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

Le troisième point fondamental est que le Mouvement DNR doit s'efforcer d'être un peu plus systématique, sans pour autant devenir formaliste. On pourrait, par exemple, élaborer un manuel/ensemble de règles pour tous les participants aux prochaines conférences DNR où l'on expliquerait clairement comment la réunion fonctionne, quelles sont les possibilités de participation, comment sont élaborés les textes qui en sont issus et quelles possibilités s'offrent aux participants d'influer sur le contenu de ces textes.

Et puisque j'en suis au thème des futures sessions de la CIDNR, j'ajouterais que nous devrions continuer à œuvrer pour une plus grande intégration des trois composantes du Mouvement DNR. Lors de ces conférences, cela signifierait plus d'interaction entre eux avec la possibilité pour tous d'avoir accès à toutes les séances publiques, la possibilité pour les représentants des différentes composantes de se faire représenter aux réunions des comités de rédaction des autres composantes, et une déclaration conjointe qui serait reprise par les trois composantes.

De plus, lors des futures conférences, on souhaitera peut-être aussi s'inspirer du Forum économique mondial, connu sous le nom de "Forum de Davos." Plus précisément, une partie des futures conférences CIDNR pourrait être transformée en une sorte de "marché" où seraient présentés des projets pour la démocratie, et où se noueraient des partenariats entre les différents acteurs et donateurs.

Monsieur le Président,

Lors de la réunion de Stockholm et en d'autres occasions par la suite, nous avons rappelé à quel point il est important que le Mouvement DNR mène des activités entre les sessions de la Conférence. Il serait souhaitable que de telles activités tirent parti des initiatives déjà engagées par le Mouvement lui-même et par d'autres, et fassent avancer plus concrètement les dossiers. En d'autres termes, nous devrions éviter les doubles emplois et veiller à ne pas réinventer la roue.

Dans cette hypothèse, un très bon point de départ consisterait à recenser ce qui se fait déjà dans le domaine de la démocratie, et par qui. Cela constituerait une contribution très réelle à l'approfondissement des connaissances en la matière, préalable fondamental à toute action. Ce travail devrait porter sur les bases de données et les travaux de recherche accessibles au public dans le domaine de la démocratie. Toutes ces informations pourraient alors être stockés et tenues à jour dans une base de données DNR sur la démocratie et les initiatives des différents acteurs.

Les indicateurs de démocratie sont un deuxième domaine où le Mouvement DNR pourrait apporter une contribution utile et originale. La Mongolie en a donné un exemple très intéressant lorsqu'elle a accueilli la CIDNR-5. Elle a mis au point des indicateurs de gouvernance

démocratique et des notes d'information par pays. Nous estimons que d'autres pays pourraient s'inspirer de cet exemple - pourquoi pas les pays qui sont représentés au Conseil consultatif CIDNR par exemple - et mettre au point des dispositifs d'auto-évaluation au niveau des pays, sur la base du modèle mongol. Ce genre d'initiative, soutenue par les parlements et les organisations de la société civile, pourrait servir d'exemple pour bien d'autres pays qui seraient disposés à dresser leur propre bilan en tant que démocraties.

Dans le même esprit, le Mouvement DNR pourrait également réfléchir à la possibilité de mettre en place une initiative où les Etats (avec la participation des trois composantes) feraient rapport sur les mesures qu'ils ont prises ou sur les politiques qu'ils appliquent pour honorer les engagements déjà pris dans le cadre du processus CIDNR ou, plus généralement, dans le cadre du respect des normes internationales sur les droits de l'homme. Alternativement, un mécanisme pourrait être mis en place par lequel une équipe d'experts serait chargée de rédiger de brefs rapports nationaux décrivant les plans et politiques de divers pays en matière de démocratie, en s'appuyant sur les sources d'information existantes;

Incidentement, la poursuite de ce type d'initiative sur les indicateurs de la démocratie et la mise en place d'un mécanisme de rapports nous permettraient de mettre en évidence le caractère tripartite unique du Mouvement DNR - gouvernement, parlement et société civile - et la capacité de ces trois parties à travailler ensemble de manière constructive. La coopération dans des projets menés à l'échelle nationale et régionale distinguerait le Mouvement des autres initiatives et constituerait une bonne pratique de nature à en inspirer d'autres.

Un troisième domaine d'action envisageable a trait aux définitions et déclarations concernant la signification de la notion de démocratie. Comme nous le savons tous, il en existe de nombreuses, et il pourrait être utile de les recenser et de les réunir dans un même corpus. En fonction de notre ambition, nous pourrions envisager d'en faire un seul texte, une seule déclaration ou convention sous les auspices des Nations unies. Avant d'y parvenir, toutefois, nous devrions connaître ce qui existe déjà, ce qui constitue une bonne raison pour commencer par identifier le travail déjà accompli.

Lorsque nous entamerons ce travail, nous constaterons, j'en suis convaincue, qu'il y a un large consensus sur ce que l'on entend par démocratie. Il existe indéniablement une relation très claire et directe entre démocratie, droits de l'homme, paix et sécurité, et la démocratie ne se borne pas aux droits civils et politiques. La démocratie est également liée au développement économique et social, au développement durable et à la protection de l'environnement, et à la sécurité des personnes. Qui plus est, la démocratie a aussi sa place dans les relations internationales, qui pâtissent de leur propre déficit démocratique et des effets de la mondialisation.

Monsieur le Président,

La réunion de Stockholm a traité toute une série de questions et je ne vais pas m'étendre sur chacune d'entre elles. Certaines sont de nature plus technique et ont trait, par exemple, à la meilleure façon d'accroître la visibilité du Mouvement DNR et d'ancrer le mouvement au niveau national et local. Permettez-moi néanmoins d'avancer une idée. A propos de la relation entre le Mouvement DNR et l'ONU.

Je pense que nous conviendrons tous que l'ONU et ses institutions doivent continuer à assumer un rôle de soutien au Mouvement DNR, et que les Nations Unies doivent continuer à servir de pôle de coordination pour l'élaboration d'un cadre normatif pour la démocratie. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU est un moyen utile de diffusion des connaissances sur les travaux

qui sont menés dans le domaine de la démocratie et pourrait utilement comporter des informations provenant d'un large éventail d'organisations régionales et autres dans le domaine de la démocratie. Je crois que nous voulons aussi voir un débat de niveau plus élevé à l'Assemblée générale en planifiant les interventions plus longtemps à l'avance, en invitant des ministres et des "personnalités", et en organisant une ou plusieurs manifestations parallèles. La résolution de l'Assemblée générale sur les démocraties nouvelles ou rétablies pourrait également évoluer progressivement.

Monsieur le Président,

Avant de clore mon intervention, je tiens à évoquer deux autres questions qui tiennent une place non négligeable dans les activités normatives menées au sein de l'Union interparlementaire sur les questions de démocratie et qui pourraient gagner à figurer en meilleure place à l'ordre du jour de l'ONU.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, il ya dix ans, les Membres de notre organisation ont adopté par consensus une Déclaration universelle sur la démocratie. Cette adoption a eu lieu à l'occasion de la 98<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire tenue au Caire, en Égypte, en septembre 1997, et nous en avons récemment célébré le dixième anniversaire lors de la dernière Assemblée de l'Union interparlementaire à Genève.

A cette occasion, les Présidents de parlement comme Baleka Mbete, de l'Afrique du Sud, Nino Burjanadzé, de la Géorgie, et Ahmed Fathy Sorour, de l'Égypte, se sont joints à d'autres éminents dirigeants parlementaires pour exprimer leur attachement à cet instrument unique. La Déclaration est le fruit des efforts concertés d'experts et de parlementaires, représentant un vaste éventail de religions, de cultures et de civilisations. Elle n'appartient pas à une seule région. Elle tire son inspiration de toutes et constitue une prise de position à laquelle les dirigeants parlementaires de toutes les régions ont pu souscrire.

Le texte comporte trois parties. Il commence par affirmer que la démocratie est à la fois un idéal universellement reconnu et un objectif, qui repose sur des valeurs communes à tous les peuples, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques.

La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon des modalités qui reflètent la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et réflex reconnus internationalement.

En tant qu'idéal, la démocratie vise essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à réaliser la justice sociale, à favoriser le développement économique et social, et à renforcer la paix et la cohésion dans la société. Aussi la réalisation de la démocratie suppose-t-elle un véritable partenariat entre les hommes et les femmes dans la conduite des affaires de la société.

L'état de démocratie garantit que les processus d'accès au pouvoir et d'exercice et d'alternance du pouvoir permettent la libre concurrence politique et sont le résultat de la participation ouverte, libre et non discriminatoire de la population, dans le respect de la primauté du droit.

La démocratie repose, bien entendu, sur l'existence d'institutions bien structurées et fonctionnant pleinement, ainsi que sur un corpus de normes et de règles et sur la volonté de la société tout entière, pleinement consciente de ses droits et responsabilités, et la déclaration énumère nombre d'entre eux dans sa deuxième partie. Il va sans dire que la Déclaration

affirme que la démocratie est fondée sur le droit de chacun de participer à la gestion des affaires publiques et qu'elle suppose donc, en particulier, un parlement au sein duquel toutes les composantes de la société sont représentées, et qui a les pouvoirs et les moyens nécessaires pour exprimer la volonté du peuple en légiférant et en contrôlant l'action du gouvernement.

La troisième et dernière partie de la Déclaration définit la dimension internationale de la démocratie et affirme que la démocratie doit aussi être reconnue comme un principe international, applicable aux organisations internationales et aux Etats dans leurs relations internationales.

Du point de vue de l'UIP et de la Déclaration universelle sur la démocratie que je viens de vous décrire, il est significatif que la Journée internationale de la démocratie – le 15 septembre - qui a été adoptée par l'Assemblée générale, coïncide aussi avec l'anniversaire du jour où la Déclaration universelle sur la démocratie a été adoptée.

En ce qui concerne la Journée internationale de la démocratie, ce n'est plus la propriété de la CIDNR. Elle nous appartient à tous - l'ONU, ses Etats membres, les peuples et les citoyens de ce monde - et l'Union interparlementaire se réjouit à l'idée de collaborer avec les parlements nationaux ainsi qu'avec toutes les parties prenantes, à la réflexion sur la manière dont cette journée peut être le mieux célébrée, de manière appropriée et profitable.

Monsieur le Président,

Durant les dix années écoulées depuis que cette déclaration a été adoptée, l'UIP a travaillé avec les parlements du monde entier pour en faire appliquer les dispositions, en particulier celles qui portent sur les parlements. L'année dernière, la principale contribution de l'Union interparlementaire à la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies était un guide des bonnes pratiques intitulé *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle*.

Cette étude, qui est une tentative ambitieuse d'identifier les valeurs fondamentales que doit appliquer un parlement démocratique, se fonde sur les expériences et les bonnes pratiques de quelque 70 parlements dans le monde - Est et Ouest, Nord et Sud - de la manière dont ils mettent ces valeurs en pratique.

Pour ceux d'entre vous qui sont intéressés, nous avons placé des exemplaires du Guide sur les tables sur le côté de la salle. Vous verrez qu'il comporte cinq grands chapitres : 1) un parlement représentatif, 2) un parlement ouvert et transparent, 3) un parlement accessible, 4) un parlement responsable, et 5) un parlement efficace – au niveau national, mais aussi en fonction de son implication dans les affaires internationales.

Sur la base des conclusions figurant dans ce guide et dans le cadre de ses travaux normatifs - élaboration de critères et de normes pour la pratique démocratique, l'UIP consacrera beaucoup d'attention dans les mois à venir à la question de la représentation (y compris des minorités et des groupes autochtones) au Parlement national.

En conclusion, l'Union interparlementaire se réjouit à la perspective de collaborer étroitement avec le Mouvement DNR et de mobiliser la communauté parlementaire mondiale au service de la démocratie dans le monde.

Je vous remercie de votre attention. ¶